

L'ÉLU ET LA MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT

La forêt est concernée par de nombreux types d'usages. On distingue ces usages au regard des diverses fonctions de la forêt :

- ▶ la fonction économique de la filière bois
- ▶ la fonction environnementale, qui comprend à la fois la préservation de la biodiversité, mais aussi la protection contre les risques naturels
- ▶ la fonction sociale, qui se traduit par l'accueil du public, les activités de loisirs comme la chasse, la cueillette, le tourisme

À titre complémentaire, les fonctions de la forêt représentent aussi les piliers de la gestion durable exercée en France. Ce sont des composantes interdépendantes qui amènent des intérêts distincts et impliquent différents types d'usagers.



En tant qu'élu, il est primordial d'avoir conscience de ce partage de la forêt et, de fait, d'anticiper d'éventuels conflits d'usage.

LA FONCTION ECONOMIQUE

Définition

La fonction économique de la forêt rejoint la logique de gestion durable dans sa dimension de production. On vise ici la production de bois tout en agissant en faveur d'un matériau durable et du développement d'une économie du territoire.

Intérêts et usagers

En matière de fonction économique, sont concernés les acteurs propriétaires, producteurs, vendeurs et récoltants de bois. Peuvent être concernées tant les forêts privées que les forêts publiques.

- ▶ Les usagers sont donc essentiellement : propriétaires, exploitants, entreprises de travaux forestiers (ETF), etc.

Anticipation des conflits

Dans la perception économique de la forêt, voici des idées d'orientation pour l'élu dans son rôle de médiateur :

- ▶ Comprendre la logique de gestion durable pour pouvoir l'expliquer (aux professionnels et aux administrés)
- ▶ Procéder à la diffusion d'informations à propos des programmes de coupes sur le territoire de la collectivité
- ▶ Encourager les bonnes pratiques (déclaration de chantier, accompagnement des exploitants, établissement d'états des lieux...)
- ▶ Définir des itinéraires et lieux spécifiques pour les engins de chantier



LA FONCTION SOCIALE

Définition

En prenant en compte l'évolution de cette définition, la fonction sociale de la forêt permet de répondre à la demande sociétale. Les citoyens (urbains ou non) se tournent vers la forêt car c'est un milieu d'évasion (aspect psychique), de loisirs et d'activités (aspect davantage physique).

Intérêts et usagers

Le fonctionnement social de la forêt implique sa capacité à accueillir le public. Pour permettre une harmonie à travers cet usage, il faut maintenir une certaine qualité du milieu forestier (paysage, sécurité des sentiers, sensibilisation du visiteur/promeneur...).

Sur cet aspect social, les activités en forêt sont nombreuses. La forêt représente un sujet important de discussions, selon les usages que les visiteurs en font.

- ▶ Les usagers sont donc essentiellement : les promeneurs, les cueilleurs de champignons, les sportifs dont les VTTistes et les conducteurs de véhicules motorisés...

LA FONCTION ENVIRONNEMENTALE

Définition

La fonction environnementale de la forêt est essentielle pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes dans leur ensemble. La forêt joue un rôle indispensable dans la lutte contre le changement climatique, dans la préservation de la qualité de la ressource en eau, dans la séquestration du carbone, ...

Intérêts et usagers

Les intérêts en matière environnementale sont primordiaux à l'ère de l'érosion exponentielle de la biodiversité. La forêt rassemble plusieurs types de milieux naturels et encore plus d'espèces différentes. La thématique de la préservation de la faune-flore-fonge est un enjeu essentiel pour une bonne gestion de la forêt.

- ▶ Cette dimension n'implique pas nécessairement d'usagers « personnes physiques » mais sous-entend un intérêt non-négligeable pour le vivant. L'environnement n'ayant pas de personnalité juridique, sa défense passe essentiellement par des associations spécialisées

Anticipation des conflits

L'utilisation de la forêt par le public peut amener des conflits d'usage. Quelques idées pour les anticiper :

- ▶ Informer le public (usager ou non) par le biais de panneaux, d'indications sur le terrain
- ▶ Bien définir les itinéraires autorisés (notamment pour les promeneurs et les usagers de sports motorisés)
- ▶ Prévoir des sessions « questions/doléances » à propos de l'usage récréatif de la forêt
- ▶ Organiser des réunions d'information en conviant tout ou partie des usagers pour créer un climat apaisé

Anticipation des conflits

Les conflits à l'égard de l'environnement sont récurrents, notamment du fait d'un manque de connaissance. L' élu peut jouer un rôle en ce sens :

- ▶ Informer le public sur les enjeux du territoire en matière écologique
- ▶ Inciter les administrés à la concertation et la participation en organisant des sessions de sensibilisation à la cause environnementale mais aussi à la nécessité de gérer durablement la forêt
- ▶ Créer un climat de confiance et de conciliation (en conviant les associations locales à des réunions spécifiques liées à la gestion forestière, en conviant les forestiers et exploitants à des réunions spécifiques à l'environnement)



L'ensemble de nos actions est rendu possible grâce aux nombreuses adhésions de communes, intercommunalités et départements de la région.

Nous remercions les adhérents pour leur soutien, et appelons les autres collectivités à nous rejoindre afin de poursuivre nos actions à vos côtés.

Document réalisé en décembre 2022
avec le soutien financier de :



CONTACTEZ-NOUS

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

☎ 04.11.75.85.17

✉ occitanie@communesforestieres.org

🌐 www.collectivitesforestieres-occitanie.org